

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Commission de la sécurité publique

Audience publique

L'arme à impulsion électrique : avantages et inconvénients

Montréal, le 30 mars 2010 – En juin 2009, le conseil municipal a mandaté la commission de la sécurité publique afin qu'elle analyse les avantages et inconvénients des armes à impulsion électrique, mieux connue sous le nom du manufacturier de l'arme, soit Taser. Dans la foulée de ce mandat, la commission de la sécurité publique sera à l'écoute de la population et des représentants d'organismes le 27 avril prochain à l'occasion d'une audience publique sur le sujet.

La commission invite les citoyens et citoyennes ainsi que les représentants d'organismes à présenter leurs préoccupations et à exprimer leurs commentaires concernant l'utilisation de l'arme à impulsion électrique par le Service de police de la Ville de Montréal au cours d'une des deux séances suivantes :

Première séance : **le mardi 27 avril 2010, à 13 heures**
Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
Métro Champ-de-Mars

Deuxième séance : **le mardi 27 avril 2010, à 19 heures**
Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
Métro Champ-de-Mars

Accessibilité

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un service d'interprétation pour les personnes ayant des déficiences auditives peut être offert sur demande en avisant la Direction du greffe cinq jours à l'avance et sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Il est à noter également que les jeunes pourront s'exprimer en français ou en anglais.

Les personnes ou les groupes qui souhaitent s'inscrire à l'avance ou déposer un mémoire sont priés de communiquer avec la Direction du greffe au 514 872-3770. Les personnes qui ne pourront être présentes à une des séances proposées pourront nous parvenir leurs commentaires, au plus tard le 27 avril, à l'adresse suivante : commissions@ville.montreal.qc.ca

La Commission de la sécurité publique est une commission permanente du conseil d'agglomération. Son mandat consiste à étudier toute question touchant la sécurité publique et à faire au comité exécutif et au conseil les recommandations qu'elle juge appropriées. La commission est présidée par M. Claude Trudel, également membre du comité exécutif de la Ville et maire de l'arrondissement de Verdun. Mme Vera Danyluk, mairesse de la Ville de Mont-Royal, et M. Réal Ménard, maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sont vice-présidents et les membres sont : M. Frantz Benjamin, conseiller de l'arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension, Mme Susan Clarke, conseillère de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de l'arrondissement de Montréal-Nord, M. William Steinberg, maire de la Ville d'Hampstead, M. Robert L. Zambito, conseiller de l'arrondissement de Saint-Léonard et M. Samir Rizkalla, représentant du gouvernement du Québec.

-30-

Renseignements : Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions 514 872-3770